



**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
*Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana*

-----  
**COMMUNE URBAINE MORAMANGA**

## Avis de Consultation Ouverte

N° 09-2025/CUM/MAI/PRMP

1. Le **COMMUNE URBAINE MORAMANGA** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Travaux d'entretien des clôtures et autres infrastructures des Ecoles Primaires Publiques dans la Commune Urbaine Moramanga repartis en trois lots : Lot 01: EPP Ambahibe, Lot 2: EPP Ambohimandroso, Lot 03: EPP Camp des Maries** ".

Le candidat peut soumissionner pour un (01) ou plusieurs lots. Chaque lot est indivisible et toute offre partielle est irrecevable. .

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **Bureau de la Commune Urbaine Moramanga, Porte 01**

Rue :

Etage / Numéro de Bureau :

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré Bureau de la Commune Urbaine Moramanga, Porte 01 et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 2: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 3: dix mille Ariary (Ar10 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **Bureau de la Commune Urbaine Moramanga, Porte 01** au plus tard le **17/12/2025 à 09 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.

8. Une visite de lieu est **facultative**



à ..... Le 05/12/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics